

DESCRIPTION DE LA RÉSIDENCE DU BRUANT DE HENSLOW (*AMMODRAMUS HENSLOWII*) AU CANADA

L'article 33 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) interdit d'endommager ou de détruire la résidence d'une espèce inscrite comme menacée, en voie de disparition ou disparue du pays. La LEP définit la résidence comme suit : *Gîte – terrier, nid ou autre aire ou lieu semblable – occupé ou habituellement occupé par un ou plusieurs individus pendant tout ou partie de leur vie, notamment pendant la reproduction, l'élevage, les haltes migratoires, l'hivernage, l'alimentation ou l'hibernation* [paragraphe 2(1)]. En ce qui concerne une espèce sauvage inscrite qui est une espèce aquatique ou une espèce d'oiseaux protégée en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, l'interdiction s'applique peu importe où la résidence de l'espèce se trouve au Canada. Dans le cas des autres espèces sauvages inscrites, l'interdiction s'applique automatiquement lorsque la résidence de l'espèce se trouve sur le territoire domanial, mais elle ne s'applique sur le territoire non domanial que si un décret est pris en vertu des articles 34 ou 35 de la LEP. En vertu de l'article 97 de la LEP, quiconque contrevient à l'article 33 de la Loi commet une infraction.

Ce qui suit est une description de la résidence du Bruant de Henslow (*Ammodramus henslowii*) créée dans le but d'accroître la sensibilisation du public et d'aider la mise en application de l'interdiction susmentionnée. Les Bruant de Henslow sont connues pour avoir un type de résidence : le nid.

Renseignements sur l'espèce :

Nom scientifique – *Ammodramus henslowii*

Nom commun – Bruant de Henslow

Statut actuel selon le COSEPAC et année de désignation – En voie de disparition (2000)

Aire de répartition au Canada – Ontario (pas de carte disponible)

Justification de la désignation – L'espèce a disparu de la plus grande partie de son aire de répartition déjà limitée au Canada. Des oiseaux ont été observés à seulement neuf emplacements dans l'*Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario* de 2001–2005. La perte et la dégradation de l'habitat sont les grands responsables du déclin de la population.

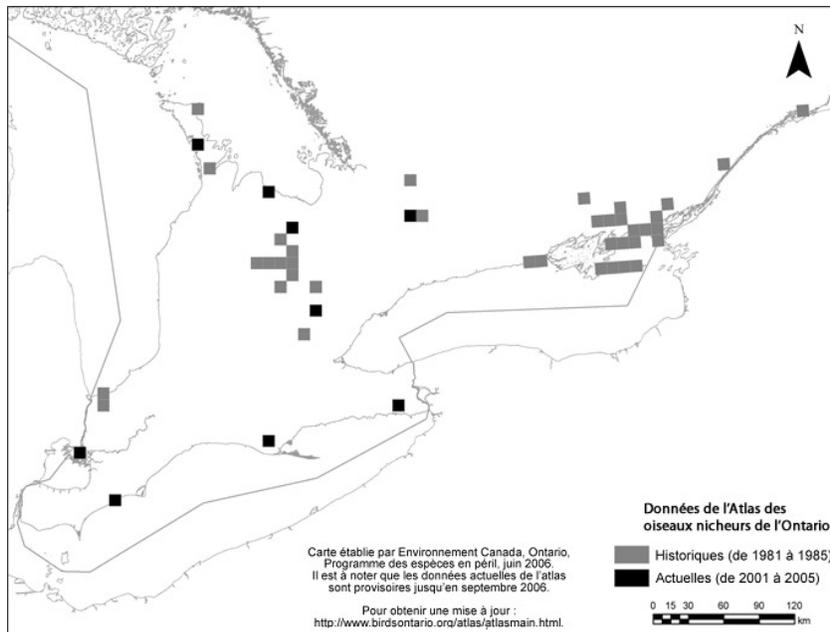


Figure 1. Répartition du Bruant de Henslow (*Ammodramus henslowii*) au Canada.

1) Le nid

Aspect physique et contexte

Le Bruant de Henslow niche dans des communautés de prairies à herbe haute et des zones agricoles comme des champs abandonnés, des pâturages inutilisés ou faiblement utilisés, des champs de foin en jachère avec beaucoup de trèfle et de luzerne, des baissières couvertes d'herbes dans des régions agricoles ondulées, des prairies mouillées et des champs rarement fauchés¹. Son habitat de nidification de prédilection se caractérise par des champs relativement grands (plus de 30 hectares) dense en herbes hautes (environ 0,5 m), une bonne couche de litière, des végétaux morts encore sur pied, et des arbustes clairsemés^{1, 2, 3}. De telles aires se caractérisent habituellement par un haut pourcentage de graminées et d'autres plantes herbacées, un épais tapis de végétation morte des années précédentes et l'absence de perturbations courantes sous la forme de bétail au pâturage². Les nids, habituellement construits avec de la végétation morte, sont bien cachés à la base de touffes d'herbes dans des endroits où la litière est épaisse et ne sont pas accrochés à la végétation vivante^{1, 2}. Doublé de poils, le nid est partiellement couvert par les herbes avoisinantes⁴. Le fond du nid cupuliforme se trouve de un à plusieurs centimètres au-dessus du sol^{1, 2}.

Fonction

Le nid fournit un contenant dans lequel les Bruants de Henslow adultes peuvent pondre et couvrir des œufs, puis élever des oisillons. La femelle adulte construit le nid (entre 4 et 6 jours)^{1, 2}, et pond un œuf par jour (la couvée compte de 3 à 5 œufs). Les œufs, blanc crème ou blanc verdâtre, ont des taches plus ou moins grosses ou des mouchetures brun rougeâtre ou grises concentrées sur l'extrémité bombée, formant souvent une couronne². La femelle adulte incube les œufs de 10 à 11 jours et couvent les oisillons de 4 à 5 jours. Le couple nourrit les oisillons². Ces derniers quittent le site de nidification à l'âge de 9 ou 10 jours².

Endommagement et destruction de la résidence

Toute activité qui déplace ou perturbe de quelque façon que ce soit les œufs ou le nid, qui modifie le microclimat du nid ou qui bloque l'accès à celui-ci peut endommager ou détruire la résidence. Les activités agricoles qui perturbent la végétation au sol comme le pâturage, le brûlage, le labourage, le tallage, ou les pulvérisations de produits chimiques peuvent endommager ou détruire la résidence si elles se produisent pendant la période de nidification.

Période et fréquence d'occupation

Le Bruant de Henslow retourne aux sites de reproduction du Canada de la fin avril au début mai, la construction des nids commençant peu après¹. On ne sait pas si l'espèce se produit en Ontario, mais on sait qu'il y a une deuxième tentative de nidification lorsque la première est un échec¹. Les activités de nidification pourraient donc se poursuivre jusqu'à la fin août. Les oiseaux construisent leur nid dans la même zone d'une année à l'autre, souvent à proximité du nid de l'année précédente. Le site de nidificateur devrait être protégé en tant que résidence de la fin avril à la fin août.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Bruant de Henslow, veuillez consulter le site : http://registrelep-sararegistry.gc.ca/species/speciesDetails_f.cfm?sid=23

Pour de plus amples renseignements sur la LEP, veuillez consulter le site : http://www.registrelep.gc.ca/default_f.cfm

Citation recommandée

Veuillez citer ce document de la façon suivante :

Gouvernement du Canada. Registre public de la *Loi sur les espèces en péril*. Descriptions de résidences. Description de résidence pour le Bruant de Henslow (*Ammodramus henslowii*) au Canada. Décembre 2006.

http://registrelep-sararegistry.gc.ca/document/default_e.cfm?documentID=1130

Références

¹ Austen, M. 1997. Plan national de rétablissement du Bruant de Henslow, rapport n°17 du RESCAPÉ.

² Herkert, J.R., P.D. Vickery, et D.E. Kroodsmas. 2002. Henslow's Sparrow, *The Birds of North America*, No. 672.

³ Herkert, J. R. 2003. Effects of management practices on grassland birds: Henslow's Sparrow. Northern Prairie Wildlife Research Center, Jamestown, ND. Jamestown, ND: Northern Prairie Wildlife Research Center, page d'accueil.

<http://www.npwr.usgs.gov/resource/literatr/grasbird/hesp/hesp.htm>.

⁴ Henslow's Sparrow. <http://www.inhs.uiuc.edu/chf/pub/ifwis/birds/henslows-sparrow.html>